

RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 20
Abstentions : 1
Voix favorables : 19
Voix défavorables : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/09/2026

DELIBERATION
n° CA 2026 – 72_d

***Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(European School of Law)***

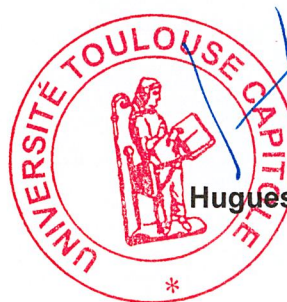
Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 29/09/2026
 DELIBERATION n° CA 2026 – 72_d
 Compte rendu des décisions prises par le président
 en application des délégations consenties par le conseil d'administration
 (ESL)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
11/03/2026	Autres contrats, conventions, accords		Avenant à l'accord bilatéral de double diplôme entre l'Université Toulouse-Capitole et Stetson University (Master 2 International Economic Law)
22/01/2026	Autres contrats, conventions, accords		Convention de double diplôme entre l'Université Toulouse-Capitole et University College of Dublin (Double diplôme international L1-M1)